

Délibération N° DEL-2022-113

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORRY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCoux

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Finances

11. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat ou la location (avec option d'achat) de copieurs

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande publique,
VU le projet de convention constitutive de groupement de commande,
VU la nécessité d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat ou la location (avec option d'achat) de copieurs ».

L'Agglomération du Grand Guéret et certaines de ses communes souhaitent mettre en œuvre ensemble, en constituant un groupement de commandes, un ou plusieurs achats ou locations de copieurs. Une convention jointe en annexe est établie afin de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes et de déterminer son périmètre ainsi que les missions qui incombent à chaque membre.

La coordination de ce groupement sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, laquelle aura la qualité d'acheteur.

A cet effet, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Guéret à ce groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement ci-annexée qui en définit ses modalités de fonctionnement ainsi que son périmètre,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement ci-joint, ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement du projet et à sa bonne exécution,
- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires pour les besoins concernant la Commune,
- d'autoriser la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à être le coordonnateur de ce groupement, à agir pour le compte de ses membres selon les termes de la convention et à procéder aux mises en concurrence en vue de conclure des marchés et/ou accords-cadres,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (ou son représentant) en qualité de coordinateur à signer et à notifier les marchés et/ou accords-cadres ainsi que les actes liés à l'exécution tel que prévu par la convention.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**